

Table ronde du 10 avril 2018

Chers adhérents et partenaires, à la suite de l'assemblée générale du matin, et après l'heure du déjeuner, nous avons le plaisir de vous proposer une table ronde d'actualité sur le thème :

« *Changement d'échelle de coopération territoriale : quels impacts sur les politiques d'aménagement et sur l'évolution de nos métiers?* »

Organisatrice : **Karine Ruelland**, architecte-urbaniste Agence KR, Vice-présidente de l'ACAD

Modérateur : **Grégoire Milot** Président d'État d'Esprit Stratis, communication et concertation

Participants :

- **Yann Gabriel**, Chargé d'études PLU - Référent national sur la modernisation du PLU - **DDT 78**
- **Denis Poyet**, Vice-président en charge de l'urbanisme **Agglomération de Bourges Plus**
- **Véronique Mathias**, DGA Aménagement et Territoire **Bourges Plus** et **Ville de Bourges**
- **Raphaël DAUBET**, Vice-Président délégué à l'Aménagement de l'Espace, la Planification, l'Urbanisme, et aux Transports de **l'EPCI Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne (Lot)**
- **Frédéric JAUFFRED**, Directeur de l'Aménagement de l'Espace, la Planification, l'Urbanisme, et aux Transports de **l'EPCI Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne (Lot)**
- **Philippe Schmit** : Secrétaire Général de l'AdCF

Les débats seront consacrés notamment aux conséquences sur l'organisation du mode de travail de la maîtrise d'ouvrage publique et des différents acteurs et à la nouvelle nature des missions confiées aux consultants.

- ***Comment s'organise la gouvernance ?***

Si le passage du PLU au PLUI était une révolution dans la façon d'appréhender l'aménagement des territoires, le nouveau changement d'échelle des intercommunalités complexifie encore les méthodologies de travail entre les acteurs publics d'une part, et la mise en œuvre d'une véritable concertation avec l'ensemble des populations concernées d'autre part.

Ce n'est finalement pas tant l'étendue des territoires à appréhender, que la multiplicité des acteurs, élus et services des collectivités ainsi que des populations impactées qui posent question.

L'organisation du mode de travail entre les différentes collectivités et acteurs du territoire est un préalable incontournable et déterminant pour la co-construction d'un projet intercommunal partagé.

- ***Quelle place pour les consultants ? Quelle(s) nouvelle(s) organisation(s), quelles nouvelles missions pour les bureaux d'études de consultants ?...***

Nous constatons que la maîtrise d'ouvrage, regroupée en EPCI de plus en plus vaste, a besoin de se réorganiser et de faire appel à des consultants experts pour l'accompagner.

... et que nous sommes tous amenés à répondre de plus en plus souvent en groupements complexes qui associent un plus grand nombre de compétences : urbanisme, logement, sociologie, commerce, économie, mobilité, communication, concertation, etc.